Paroisse

1726 Farvagny

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE ORDINAIRE
du 26 avril 2023 à la salle communale de Farvagny

Présidence : M. André Eltschinger

Présences : 21 personnes + 5 membres du conseil

Extérieur : Géraldine Clerc, Rossens – Présidente La Lyre Farvagny
José Amparo, Rossens – Président du chœur-mixte Farvagny

Excusé : Fabienne Dupont, Patricia Progin

TRACTANDA :

1. *Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 6 avril 2022*
2. *Comptes de fonctionnement 2022 et rapport de la Commission financière*
3. *Comptes d'investissement 2022 et rapport de la Commission financière*
4. *Budget de fonctionnement 2023 et rapport de la Commission financière*
5. *Budget d'investissement 2023 et rapport de la Commission financière*
6. *Election de la Commission financière*
7. *Désignation du candidat pour l'élection des représentants des paroisses à l'Assemblée de la Corporation cantonale*
8. *Informations du prêtre*
9. *Divers*

A **20.15** heures, **André Eltschinger**, **Président**, ouvre la séance en saluant et remerciant les personnes présentent. L'assemblée est placée sous la protection du Seigneur par l'abbé Jean Chrysostome.

Le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par envoi de tout-ménage, publication au pilier public communal et parution dans la feuille officielle n° 14 du 7 avril 2023. **Le Président** donne lecture du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, il déclare l'assemblée ouverte et nomme **Jean-Marc Ducrest**, **scrutateur**.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE DU 6 AVRIL 2022

Aucune autre remarque n'étant formulée, *il est approuvé à l'unanimité*.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2022 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Par projection au beamer, les comptes sont commentés par **Georges Franc** qui en donne les différences les plus importantes.

ADMINISTRATION

La majorité des postes sont conformes ou légèrement supérieurs au budget. Le dépassement de près de 5'000 francs pour le poste "frais de réception et de rencontres" est lié à l'inauguration de la chapelle de Montban.

PROVISOIRE

CULTES ET MINISTERES PASTORALES

Culte et célébrations

Léger dépassement des traitements à notre organiste. L'allocation au chœur-mixte reste inchangée et s'élève à 15'000 francs.

Ministère pastoral et évangélisation

Ce poste concerne les salaires versés aux prêtres, agents pastoraux et laïcs de notre UP. Le budget est établi selon les informations reçues de la Corporation cantonale (CEC). Les factures définitives sont établies et parviennent seulement en fin d'année, ce qui explique des charges plus élevées d'environ 9'800 francs par rapport au budget.

Eglise et lieux de culte

Les travaux de rénovation des cloches ont été reportés en 2023 d'où un budget pas atteint. Le buffet de l'ancien orgue a été restauré.

Frais d'entretien sonorisation Eglise

La sonorisation de l'église a été entièrement actualisée et les travaux réalisés sont conformes au budget prévu.

FINANCE ET IMPOTS

Impôt sur le revenu et la fortune

Les impôts sur le revenu et la fortune sont inférieurs au budget. Ceci s'explique, non pas par une baisse de nos rentrées fiscales, mais par le fait que les taxations de l'Etat pour la commune de Gibloux ont été établies qu'en 2ème partie de l'année. De ce fait, le dernier acompte versé par la commune était très inférieur aux années précédentes. Cette situation devrait se corriger en 2023. Georges Franc ajoute qu'à ce jour, il ne sait pas si l'impôt sur les personnes morales est toujours encaissé.

Didier Gobet précise, qu'en tant que taxateur auprès du Service des contributions pour les personnes morales, que cet impôt est d'actualité. Une répartition est faite entre protestant et catholique. La votation qui a eu lieu il y a quelques années n'a pas eu de conséquence sur cet impôt.

Dominique Golliard ajoute qu'une décision politique sur cet encaissement n'a pas eu lieu à ce jour.

AUTRES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Frais de chauffage et d'électricité

La citerne a mazout a dû être remplie à un moment où le prix du mazout était assez élevé, d'où un dépassement d'environ 2'000 francs par rapport au budget.

AUTRES POSTES

Amortissements

Le montant des amortissements d'un montant non arrondi (fr. 25'584.31) est un peu inhabituel mais a permis d'arrondir les comptes "église et orgues" au bilan.

Prélèvements sur fonds spéciaux

Produit inférieure au budget, étant donné que le montant prévu pour la rénovation des cloches n'a pas été utilisé. Seul 40'000 francs sur les 70'000 francs inscrit au budget, ont été utilisé pour la rénovation de la sonorisation.

PROVISOIRE

Aucune question n'étant posée, **Georges Franc** donne la récapitulation des comptes de fonctionnement 2022 qui se soldent par un **excédent de produits de Fr. 5'040.17**. Quelques commentaires sur le bilan au 31.12.2022 sont encore communiqués, à savoir :

Actifs

- -Liquidités : 49'274.71 francs au CCP et 137'877.55 francs sur compte bancaire.
- Les placements se situent à fr. 249'974.70 et représentent les fonds de réserve pour la restauration de l'église et des chapelles. Le fond de réserve "orgues" a été vidé par l'acquisition du nouvel instrument.
- Immeubles : église 213'000 francs, cure 295'000 francs et 30'000 francs orgue à l'actif du bilan.

Passif

- Emprunt toujours en cours de 100'000 francs qui représente 350 francs par an d'intérêt, au taux de 0.35%.

Aucune question n'étant posée, le Président donne la parole à **Dominique Golliard**, Président de la Commission financière.

La Commission s'est réunie le 3 avril 2023 pour vérification des comptes de l'année 2022, avec la collaboration de la caissière Valérie Berset et du responsable des finances Georges Franc. La commission a constaté que la comptabilité est tenue avec exactitude et que les comptes présentés sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Le contrôle des pièces a été fait par sondage. Les travaux de vérification ont été faits sur la base du formulaire officiel de révision mis à disposition par la Corporation ecclésiastique.

Les comptes présentent un résultat positif de Fr. 5'040.17 et le budget dans son ensemble a été tenu. Cet exercice 2022 peut être considéré comme bon. Les faibles écarts constatés sur quelques postes de dépenses, dont les détails ont été commentés, ne sont pas significatifs De ce fait, la Commission financière propose d'accepter les comptes de fonctionnements 2022 tels que présentés.

André Eltschinger propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2022 par vote à main levée.

*L'assemblée accepte les comptes de fonctionnement 2022, par vote à main levée (**21** oui, **0** non, **0** abstention).*

3. COMPTES D'INVESTISSEMENT 2022 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Les comptes d'investissement 2022 sont présentés par **Georges Franc**, avec projection par le beamer.

CULTES ET MINISTERES PASTORALES

L'achat du nouvel orgue numérique a occasionné un dépassement de budget pour les raisons suivantes : le remplacement des tuyaux de l'ancien orgue qui ne pouvaient pas être restaurés, la mise en place d'une plateforme mobile n'avait pas été budgétisée et une plus-value sur l'investissement lui-même dû à l'augmentation des matières premières.

CONSTRUCTION ET RENOVAATION DES LIEUX DE CULTE

Le coût de final de la restauration de la chapelle de Montban a été inférieur au budget.

Le fonds de réserve orgue de fr. 70'481.10 a été utilisé pour son achat, soit un investissement peut onéreux par rapport au fonds de réserve constitué durant plusieurs années.

Aucune question n'étant posée, **Georges Franc** donne la récapitulation des comptes d'investissement 2022 qui se soldent par un **excédent de charges de Fr.93'583.31.**

PROVISOIRE

Dominique Golliard, Président de la commission financière, relève l'achat et l'installation d'un orgue électronique budgétée à 80'000 francs. Les décaissements effectués par cet objet s'élèvent à Fr. 104609.66. La plus-value de Fr. 24'609.66 constatée par rapport au budget a été expliquée. La commission financière la considère comme normalement admissible.
Le solde des décaissements relatifs aux travaux d'assainissement effectués dans la chapelle de Montban ont été effectués pour un montant de Fr. 59'454.75. Le coût global des travaux effectués durant la période de 2020 à 2022 s'élève à Fr. 422'623.09. Le budget de 425'000 francs a donc été tenu.

Au vu de ces éléments, la Commission financière propose d'approuver les comptes d'investissement 2022.

*Aucune question n'étant posée, par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes d'investissement 2022 par vote à main levée. (***21** *oui,* **0** *non,* **0** *abstention).*

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Présenté par projection au beamer, le budget est commenté par **Georges Franc**.

ADMINISTRATION

Assemblée et conseil paroissiaux : rien à signaler

Administration générale : les montants les plus importants concernent les comptes "frais de réception et de rencontres", qui se situent au niveau des comptes 2022.

CULTE ET MINISTERE PASTORAL

Total : charges Fr. 380'000.-, revenus fr. 1'000.-.

Contribution à la Corporation cantonale

Augmentation de 10'000 francs. Pendant quelques années, nous avons bénéficié d'une réduction de notre contribution à cette caisse. Les réserves sont épuisées et nous re payons comme il y a environ 5 ans. Ces frais couvrent tous les coûts supra-paroissiaux.

EGLISE ET LIEUX DE CULTE

Frais d'entretien des bâtiments

Montant de 7'000 francs prévu pour le remplacement de l'autel de la chapelle de Montban.

Frais d'entretien installations (orgues, cloches, horloge)

La rénovation des cloches a été remis au budget 2023 en espérant que ces travaux pourront se faire.

FINANCE ET IMPOTS

Impôts

Evaluation prudente des rentrées : impôt sur le revenu de 350'000 francs et impôt sur la fortune de 25'000 francs.

Autres immeubles du patrimoine financier

Un montant de 9'500 francs prévu pour la rénovation de la salle de paroisse avec la mise en place d'une petite cuisinette.

Jean-Marie Droz donne quelques explications sur les travaux prévus.

Autres postes

Un prélèvement de 65'000 francs pour couvrir les frais de restauration des cloches.

PROVISOIRE

Aucune question n'étant posée, Georges Franc donne la récapitulation du budget de fonctionnement 2023 qui se soldent par un excédent de produits de Fr. 4'000.-.

Dominique Golliard, Président de la Commission financière relève que le budget de fonctionnement présente des comptes équilibrés. L'exercice 2023 se présente comme une année ordinaire. Les principales modifications de charges et les écarts significatifs ont été commentés. Selon l'examen de la Commission, les produits et charges ont été correctement évalués, avec la prudence requise, en particulier dans l'estimation des recettes fiscales. Le budget devrait donc être tenu.

La Commission financière donne un avis favorable et propose d'accepter le budget de fonctionnement 2023 qui présente un excédent de revenus de 4'000 francs.

*Aucune question n'étant posée, par vote à main levée, l'assemblée accepte le budget de fonctionnement 2023 par vote à main levée. (***24** *oui,* **0** *non,* **0** *abstention).*

5. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Projeté au beamer, le budget d'investissement est commenté par **Georges Franc**.

Le budget d'investissement se compose d'un montant de 40'000 francs au niveau des produits, qui correspond à la subvention de l'Etat de Fribourg pour la restauration de la chapelle de Montban. Entre la finalisation de ce budget et aujourd'hui, la somme exacte a été versée et s'élève à Fr. 37'221.-.

Aucune question n'étant posée, **Georges Franc** donne la récapitulation du budget d'investissement 2022 qui se soldent par un **excédent de produits de 40'000 francs.**

Georges Franc adresse ses remerciements à Mme Valérie Berset qui fonctionne comme boursière et qui fournit un très bon travail et une bonne collaboration

Dominique Golliard, Président de la Commission financière, annonce que le budget d'investissement 2023 est constitué d'une recette de 40'000 francs correspondant à l'octroi d'une subvention. La Commission financière émet un avis favorable et propose à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement 2023 tel que présenté.

*Aucune question n'étant posée, par vote à main levée, l'assemblée accepte le budget d'investissement par vote à main levée. (***26** *oui,* **0** *non,* **0** *abstention).*

6. ELECTION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le Président annonce que Dominique Golliard et Laurence Barras ont décidé de ne pas se représenter pour la prochaine session. Après 15 respectivement 10 ans de bons services, le Conseil de paroisse comprend leur décision et les remercie chaleureusement. Une petite attention est remise en signe de reconnaissance à Dominique Golliard élu le 16 avril 2008 et Laurence Barras le 10 avril 2013. L'assemblée les remercie par applaudissement.

Le Conseil de paroisse propose d'élire Geneviève Tinguely, Fabienne Dupont et Didier Gobet pour la législature de 2023 à 2028. Comme aucun autre candidat n'est présenté, par vote à main levée et à l'unanimité (26 oui, 0 non, 0 abstention)., l'assemblée accepte de réélire pour une durée de 5 ans Mmes Tinguely et Dupont ainsi que M. Gobet. Un vif remerciement leur est adressé avec plein succès dans leur nouvelle activité.

PROVISOIRE

7. DESIGNATION DU CANDIDAT POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PAROISSES A L'ASSEMBLEE DE LA CORPORATION CANTONALE

Le Président donne la parole à **Georges Franc.**

A la suite de l'arrêté de la Corporation du 10 janvier 2023, affiché au pilier public, notre paroisse doit désigner un candidat. L'assemblée des délégués de notre Unité pastorale (UP) élira le représentant des paroisses parmi les candidats désignés par toutes les assemblées paroissiales de notre UP. Vue la diminution du nombre de catholiques dans nos paroisses, l'UP n'a plus droit qu'à un seul représentant à l'assemblée de la Corporation cantonale. Actuellement M. Seydoux, président de paroisse à Ecuvillens/Posieux est le représentant de notre UP.

Le Conseil de paroisse propose la candidature de André Eltschinger. Comme aucun autre candidat n'est présenté, ce dernier est élu par vote à main levée à l'unanimité, par applaudissement.

8. INFORMATIONS DU PRETRE

L'abbé Jean nous donne lecture du rapport des activités pastorales 2022, avec projection d'un powerpoint au beamer. Ce rapport relate les différentes cérémonies célébrées (premières communion, confirmations, baptême et fête des baptisés, médaillés bene merenti), arrivées et départs de l'Unité Pastorale St-Protais (UP) ainsi que des rencontres et sorties organisées. L'UP recherche toujours activement des catéchèses. Des remerciements sont adressés pour l'engagement, la disponibilité de chacune et chacun, actifs de notre Eglise du Gibloux.

L'assemblée prend un petit temps de prière. **L'abbé Jean**, au nom de l'équipe pastorale, remercie l'assemblée de son attention.

9. DIVERS

Le Président donne quelques chiffres par rapport aux registres paroissiaux :

- Au 31 décembre 2022, le nombre de catholiques résident dans notre paroisse était de 1'731. 29 demandes de sorties d'église ont été déposées et validées dont 5 sorties des corporations (2021 : 24+4, 2020: 14 + 4 partiel).
  A relevé que de 2019 à 2022, une centaine de sorties d'Eglise ont effectuées mais qui sont compensées en partie par les arrivées.

- **Jean-Marie Droz** présente l'idée du futur autel pour la chapelle de Montban. Cet autel sera en transparence avec une présentation de la feuille de chêne qui renvoie à la statue de Montban déposée dans un chêne.
- Par rapport à l'église, à la suite des directives cantonales et de la Corporation, le Conseil de paroisse a décidé d'arrêter l'éclairage extérieur. Néanmoins, pour une question de sécurité et un coût de 35 francs par année, le dessus des portes restera allumé en soirée

Bibiane Golliard demande si le chauffage est en panne, car il fait souvent froid dans l'église.

Claude Gremaud demande si le rattachement au système de chauffage à distance à bois est réalisable.

Jean-Marie Droz explique que la chaudière, qui plus est à mazout, a plus de 20 ans et montre des signes de vieillesse. Le Conseil espère solutionner cette problématique pour l'hiver prochain. 13°C doit être maintenu avec une approche du 19°C lors de célébrations. Une augmentation de 6°C en peu de temps demande presque 3 jours. Avec un système de chauffage à distance, l'église représente 15 ménages à elle seule !

Denise Rouge demande s'il est nécessaire que la lumière intérieures s'enclenche quand quelqu'un pénètre dans l'église.

Jean-Marie Droz explique qu'après 15 minutes, la lumière s'arrête et que l'on ne peut pas modifier l'intensité. Au niveau consommation, ce système ne présente pas une lourde charge.

PROVISOIRE

Jose Amparo au nom du chœur-mixte, remercie la paroisse pour le magnifique orgue et l'aménagement sur la tribune. Il comprend bien que le chauffage est une problématique pas simple et qu'une solution est de ne pas oublier de s'habiller pour venir à l'église !

Il demande si une solution existe pour obtenir plus de lumière dans le chœur lors de concert.

Il mentionne encore la problématique de la sonorisation sur la tribune. Souvent les chanteurs n'entendent pas le prêtre. Il informe que le chœur est à disposition pour des tests si besoin.

Georges Franc informe que le Conseil de paroisse est en contact avec le Président du chœur d'hommes Rémi Barras, représentant de la fanfare, du chœur-mixte et du chœur d'hommes. Une rencontre va être agendée après l'élection du nouveau conseil de paroisse.

Jean-Marie Droz explique que la sonorisation est très complexe. Un réglage devrait être fait pour chaque utilisateur. Le conseil prend note de la remarque.

Jean-Marie Droz, au nom de ses collègues du conseil de paroisse, prend la parole pour remercier André Eltschinger qui préside sa dernière assemblée de paroisse, étant donné qu'il a décidé de ne pas se représenter pour la prochaine session de 2023 à 2028. Jean-Marie Droz le remercie chaleureusement pour son investissement de 25 ans en tant que président, et lui remet une attention en signe de reconnaissance.

André Eltschinger remercie et relève les discussions collégiales pour tous les travaux, d'entente avec l'assemblée. Il a éprouvé beaucoup de plaisir à travailler dans le cadre du conseil, où une excellente entente, une convivialité et l'humour ont toujours été présents malgré les problèmes rencontrés. Il remercie sincèrement ses collègues qui l'ont soutenu et écouté. Il adresse aussi ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent et qui ont œuvrés dans la paroisse.

André Eltschinger présente Mélanie Demierre, future conseillère paroissialle, à qui il souhaite plein de succès.

Plus de question n'étant posée, **le Président**, remercie toutes les personnes au service de la paroisse. Il clôt cette assemblée à **21.40 heures** en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :	Le Président :
Fernande Dévaud	André Eltschinger

PROVISOIRE